

## MAIRIE DE MONESTIER

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE du vendredi 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vendredi huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Monestier régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Lory Agnès, Maire.

#### **Etaient présents :**

LEROSIER Marion, LORY Agnès, FRIER Maurizia  
Messieurs, SAUZE Denis, BAUDOUIN Alexandre, LACHAND Mathieu

#### **Etait absente excusée :**

CHABANIS Serge, donne pouvoir à LORY Agnès.

**Secrétaire de séance :** Madame Marion LEROSIER

#### **ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2022
- PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022
- VOTE DES TAXES 2022 (IMPOTS LOCAUX)
- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN PASTORAL
- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- DIVERS : nouvelle secrétaire, questions diverses

#### **OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 budget principal et budget forêt**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet des budgets primitifs 2022,

Après présentation du **Budget Principal 2022**, le Conseil Municipal à l'unanimité, arrête le budget principal 2022 comme suit :



MONTANT HT des travaux : 5153,74 (6 184,49 TTC)

**Considérant** l'opportunité que constitue le Plan Pastoral Territorial, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter le concours financier du Plan Pastoral Nord Ardèche à hauteur de 70% du montant HT du projet.

**OBJET : SUBVENTIONS 2022**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Forêt des contes :	153.00 €
A.C.C.A.	230.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers :	230.00 €
A.D.A.P.E.I.	40.00 €
Prévention Routière 0.30 € /X 63 habitants :	18.90 €

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme  
Madame le Maire, Agnès LORY**